

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2020

**Membres présents** : Guillaume BONIN, Didier MAZILLE, Jacqueline BALAZUN, Pascale MANFREDI-VIELFAURE, Agnès FOURNIER, Marie-France CONSTANT, André JOUVE, Boris DESCAMPS, Annette VAN DONGEN, Pierre GLACHANT

### Ouverture de la séance à la salle de la Pourette : 18H40

Le Conseil municipal a été précédé dès 17H30 d'une minute de silence à la mémoire de **Samuel Paty**.

Guillaume BONIN a présenté également en chiffres les caractéristiques de l'épidémie de Covid. Le Directeur et le Directeur-adjoint du Centre Hospitalier des Cévennes Ardéchoises, Messieurs Suzac et Arnaud, étaient invités. Ils ont présenté les défis de la situation actuelle dans la région, marquée notamment par le développement considérable du nombre de personnes touchées, semblable à « une fusée qui prend de l'altitude ». Un échange avec le public, représenté par une vingtaine de personnes, a eu lieu.

### **ORDRE DU JOUR**

**1/ Désignation du secrétaire de séance** : Pierre GLACHANT

**2/ Approbation du CR du CM du 29.08.2020** : Le CR est approuvé à l'unanimité.

**3/Motion intercommunale en faveur de la couverture santé du territoire**

Didier MAZILLE présente la motion proposée par la CDC appelant les divers acteurs concernés à « favoriser l'installation de nouveaux médecins » et à « solliciter » l'ARS pour mettre en place un Contrat Local de Santé. Cette motion est soumise au vote des 19 communes de la CDC qui se chargera de sa diffusion (ARS, CHCA, presse)

**Approbation à l'unanimité.**

**4/Fonctionnement de l'équipe municipale**

Guillaume BONIN rappelle que les Valgorgéois sont en mesure de connaître désormais les fonctions des uns et des autres au sein de l'équipe municipale et qu'il reçoit lui-même sur rendez-vous le samedi matin en mairie. Le Bureau exécutif se réunit tous les mardis matins. Les autres membres de l'équipe municipale y sont conviés.

**(simple information sans vote)**

**5/ Point sur le projet de mandat**

Guillaume BONIN rappelle les trois grandes priorités du mandat : la couverture médicale, la réhabilitation du Villard et l'assainissement de Chastanet. « On avance. C'est le moment pour les habitants d'aller voir vos élus pour exprimer vos suggestions ».

En raison de l'épidémie, l'incertitude demeure concernant les réunions publiques avec les habitants, prévues les 14 et 28 novembre. Guillaume BONIN évoque la possibilité « de décaler notre calendrier ».

**(simple information sans vote)**

## **6/ Information sur les réunions des élus de Laboule, Loubaresse et Valgorge**

Guillaume BONIN informe que ces réunions ont lieu tous les premiers mardis de chaque mois. Elles ont pour but de développer la coordination entre les trois communes. « Il ne s'agit pas d'un projet de fusion des trois communes mais de mieux se coordonner sur des dossiers communs ».

**(simple information sans vote)**

## **7/Station service au Mazel**

Les contributions de l'Etat, de la Région et du Département pourraient être augmentées. L'Etat, via la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), pourrait subventionner le projet à hauteur de 30%. « On peut espérer un plan de financement avec un taux de subventions de 70-80% du montant total de 422.804 € HT.

Cette bienveillance des financeurs nous permettrait de faire face sans problème aux surcoûts du projet.

Guillaume BONIN précise que les consultations d'entreprises seront achevées mi-novembre et que les premiers chantiers pourraient débuter en décembre.

Il soumet au vote les dossiers de demande de subventions complémentaires demandées suite aux surcoûts. Ces dossiers sont à déposer auprès du Département, de la Région et de l'Etat (DETR-DSIL plan de relance)

**Approbation à l'unanimité.**

## **8/Adhésion à l'Agence France Locale (AFL)**

Cette Agence est la Banque des collectivités locales. Didier MAZILLE précise que l'adhésion s'élève à environ 3.000 euros. Elle est nécessaire pour effectuer

**Approbation à l'unanimité.**

## **9/ Emprunts pour les investissements 2020 auprès de l'AFL**

Compte tenu des projets déjà évoqués en Conseil municipal (station-service, Chastanet et Saint-Martin), Didier MAZILLE précise les montants définitifs à emprunter.

- Budget Général : 200 000 €
- Budget Eau et Assainissement : 487 000 €

Didier MAZILLE présente les offres faites par AFL (Agence France Locale) avec 2 options. Une durée de 20 ans ou 25 ans.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal valide une durée de 25 ans

Les taux proposés sont de 0,75 % pour le budget principal et de 0,76% pour le budget Eau et Assainissement.

Guillaume BONIN rappelle que la TVA reversée à la commune pour les projets d'investissement de chantiers nous reviendra dans deux ans. « On aura de l'air dans deux ans grâce à cela ».

**Approbation à l'unanimité.**

## **10/ Décisions budgétaires modificatives**

Didier MAZILLE présente les Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) qui sont soumises au CM. Didier MAZILLE rappelle qu'une DBM est indispensable lorsqu'une dépense apparaît alors qu'elle n'a pas été inscrite au budget. Pour respecter l'équilibre budgétaire, une DBM doit comprendre une contrepartie au niveau de recettes nouvelles.

Les DBM soumises concernent les budgets suivants :

### **1/ Budget Général (M14)**

- Versement à la CDC dont on ne connaissait pas le montant exact en début d'année pour une somme de 1000,00 €
- Titres annulés sur exercice antérieurs (il s'agit de recettes escomptées qui n'ont pas été versées) pour un montant de 100,00 €
- Créances admises en non-valeur : il s'agit d'impayés (logement principalement) que la Trésorerie nous demande de régulariser en les inscrivant comme charges. La Trésorerie, en charge du recouvrement, poursuit les démarches, et les remboursements à venir s'inscriront comme recettes exceptionnelles. Certaines de ces créances néanmoins ne seront pas remboursées (décès, procédures achevées de surendettement auprès de la Banque de France). Ces créances représentent une somme de 14.600,00 € pour laquelle seule 3.000,00 € sont inscrits au budget.

Sur ce budget Général, la Décision Modificative globale s'élève à 12.700 €.

Didier MAZILLE propose que la contrepartie soit imputée sur la ligne « Dépenses imprévues » qui présente un solde de 31 000 ,00 €

#### **Adoption à l'unanimité**

### **2/ Budget Eau et Assainissement (M 49):**

- Créances admises en non-valeur (impayés d'eau et/ou abonnement) pour un montant de 6793,00 € contre une somme de 2000,00 € inscrite au budget. Même type d'explications que pour la M14.

Didier MAZILLE propose que la contrepartie (4 793,00€) soit imputée sur la ligne « Dépenses imprévues » qui présente un solde de 6 900 ,00 €

#### **Adoption à l'unanimité**

### **3/ Budget Chaufferie (M 4) :**

Sur le budget de fonctionnement

- Créances de non-valeur pour un montant de 7,23 €
- Une charge de 500,00 €, qui correspond à une échéance 2019, sera réglée en 2020

Didier MAZILLE propose que la contrepartie (507,23 €) soit imputée sur la ligne « autres biens mobiliers » qui présente un solde de 2.971,00 €.

Sur le budget d'investissement, il s'agit de la même échéance évoquée sur le budget de fonctionnement.

Didier MAZILLE propose que la contrepartie (2 .200,00 €) soit imputée sur la ligne «Opérations chaudière» qui présente un solde de 7.000 ,00 €

#### **Adoption à l'unanimité**

## **11/ Soutien de la commune aux associations et manifestations**

«La commune n'a pas les moyens de subventionner les associations et les manifestations », relève Guillaume BONIN tout en précisant que la commune peut apporter un soutien logistique avec la Pourette ou une aide ponctuelle des employés communaux. Jacky BALAZUN rappelle qu'il y a 13 associations à Valgorge.

#### **9 voix pour et une abstention**

## **12/ Entretien des chemins ruraux**

Le maire indique que la commune ne peut pas entretenir tous les chemins ruraux, pour certains très anciens. La commune n'a légalement pas d'obligation à entretenir ces chemins. Il peut y avoir néanmoins des dérogations, uniquement pour des questions de sécurité, avec fourniture de matériel. Guillaume BONIN salue au passage le gros travail effectué par l'association des Drailles, mais aussi par l'association Chalabao ou les Amis de Chastanet, ainsi que par plusieurs citoyens à titre individuel.

#### **Adoption à l'unanimité**

### **13/ Vente de la commune de Valgorge au SEBA d'une parcelle constituant le périmètre de protection immédiat du captage du SEBA**

Proposition est faite de vendre cette parcelle de 235 mètres carrés pour 435,00 euros.

**Adoption à l'unanimité**

### **14/ Convention sur les « jardins partagés » du Mazel**

Une surface totale de 1.600 mètres carrés est disponible au-dessus de la résidence La Callune et proposée aux locataires. La cotisation annuelle sera de 40 €. Le tirage au sort des six parcelles est prévu le 30 octobre. Guillaume BONIN est habilité à signer les conventions avec les personnes intéressées.

**Adoption à l'unanimité**

### **15/ Information du maire sur les décisions prises dans le cadre des délégations du CM**

Dépôt des dossiers de demande de subvention pour la station-service.

Choix de l'entreprise Rochette pour les équipements pétroliers de la nouvelle station service.

### **16/ Echos des délégations inter-communales**

Pascale MANFREDI-VIELFAURE (vice-présidence de la CdC) indique que l'architecte pour la nouvelle crèche de Valgorge, d'une capacité de 16 places, pouvant aller jusqu'à 18, sera choisi à la fin de 2020 et que sa construction pourrait débuter d'ici un an.

Une réflexion est d'autre part engagée par la CdC sur l'élaboration d'un Projet de Territoire. Il s'agit d'un document politique et fédérateur qui rassemble tous les acteurs du territoire (communes, associations, collectifs, habitants, agriculteurs, entreprises, commerçants,...) afin de mener une réflexion sur les ressources et les enjeux de celui-ci et d'assurer une cohérence des différentes politiques menées par la communauté par une vision stratégique dans tous les domaines de ses compétences pour les années à venir.

Au sujet d'un projet d'éoliennes sur le plateau du Prataubérat, à cheval entre la CDC Beaume-Drobie et celle des Vans, un « débat houleux » est en cours. Les Vans sont très favorables à un tel projet. Beaume-Drobie doit se positionner d'ici les premiers mois de 2021.

Pierre GLACHANT (commission randonnée de la CDC) précise que quatre groupes de réflexions ont été constitués selon des critères géographiques : Montagne, Vallée de la Drobie, Piémont, Plaine. Valgorge fait partie de la Montagne avec Loubaresse, Laboule et Rocles. La problématique des véhicules à moteur, un balisage spécifique pour des sentiers par boucles, sont notamment évoqués.

### **Fin des travaux : 20H04**

*Des échanges avec le public, après le conseil municipal, sur les affaires de la commune, ont pu avoir lieu pendant environ 30mn (couvre-feu oblige)*